

SANTÉ. Rachetée par Medi-Partenaires, la polyclinique pourrait voir ses activités redéployées vers Jean-Vilar et Saint-Augustin. Les Verts s'en inquiètent

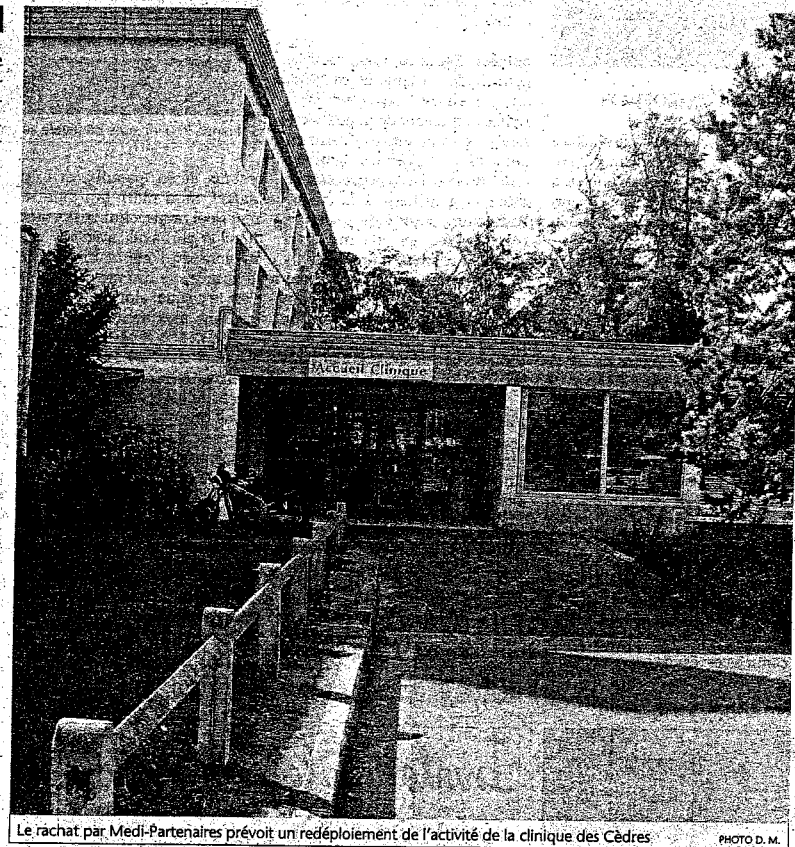
La clinique des Cèdres menacée de fermeture

7 10 2005

Dominique Manenc

Le groupe des élus Verts de la municipalité se mobilise pour sauver la clinique des Cèdres. « On vient d'apprendre que sa fermeture pourrait intervenir dans les 18 mois qui arrivent. Nous avons écrit à l'agence régionale de l'hospitalisation, au conseil général et à la CPAM pour attirer l'attention sur ce grave problème qui priverait Méridonnais et Pessacais d'un outil de proximité rentable », explique Gérard Chausset, adjoint à l'environnement. Les élus du groupe majoritaire pointent également du doigt le sort des employés « qui vont disparaître sans tambours ni trompettes ». Le docteur Jean-Michel Ségrétin, également conseiller municipal Vert annonce qu'une pétition va prochainement circuler chez les généralistes de la ville sensibilisés à cette menace de fermeture. Créée il y a vingt ans, la polyclinique des Cèdres offre 8 lits de réanimation, 16 de surveillance continue et 78 lits de médecine. Elle est la propriété du groupe Aquitaine Santé, qui possède également la clinique Jean-Vilar à Bruges. Or la SA Aquitaine Santé a été rachetée fin juillet par le groupe Medi-Partenaires qui détient la clinique St-Augustin. « Cet achat, prédisent les Verts, aboutira à un transfert des lits des Cèdres vers les deux autres établissements ». Ce que confirme Joëlle Magnani, directrice de ces structures : « Ce projet médical, qui a reçu une large adhésion des actionnaires praticiens et du personnel, prévoit, à l'horizon 2007, le redéploiement de l'activité des Cèdres sur Jean Vilar et Saint-Augustin ».

Le centre d'autodyalise maintenu. Suite à ce redéploiement, l'immobilier des Cèdres sera cédé : « Mais le bâtiment doit conserver sa vocation d'établissement de soins », soutient la directrice des Cèdres qui confirme que le centre d'autodyalise restera maintenu sur le site. Toutefois, pour voir le jour, ce transfert d'activités doit recueillir l'agrément des autorités de tutelle. Le maire de Mérignac reste depuis décembre 2004 très attentif à ce dossier : « Je suis opposé à une fermeture brutale. 6000 patients sont reçus chaque jour dans cette clinique. Il faut qu'il y ait toujours ici une offre médicale la plus large possible et peut-être une offre de chirurgie. Et ce qu'on doit éviter à tous prix, c'est que ce terrain soit vendu sous la forme de



Le rachat par Medi-Partenaires prévoit un redéploiement de l'activité de la clinique des Cèdres

PHOTO D. M.

« Les 105 agents seront répartis sur les deux autres cliniques. Quant aux médecins, ils sont invités à nous suivre », Joëlle Magnani

terrain à bâtir. Je vais demander aux responsables de Medi-partenaires que je vais recevoir bientôt de me rassurer sur ces points ».

« Les locaux des Cèdres allaient devenir très vite inappropriés, explique sa directrice. Pour leur permettre d'être aux normes de demain, il faudrait engager des travaux colossaux. D'où ce projet de tout regrouper sur Jean Vilar et Saint-Augustin pour offrir aux patients un maximum de sécurité ».

« Ce redéploiement, poursuit Joëlle Magnani, aurait pour but

de garder et développer une offre de soins de qualité dans un même bassin de population. Faire douze kilomètres par la rocade pour se rendre à Bruges, est-ce léser les Méridonnais ? », interroget-elle. En précisant que Medi-partenaires s'est engagé à maintenir l'ensemble des emplois d'Aquitaine Santé : « Les 105 agents seront répartis sur les deux autres cliniques. Quant aux médecins, ils sont invités à nous suivre ».

Droit de préemption des cardiologues. Sauf les cardiologues qui ne l'entendent pas de cette oreille, et s'opposent à la fermeture de la clinique. « Dans leur contrat, précise leur avocat M^e Olhagaray, ces spécialistes ont un droit de préemption. Medi-Partenaires est passé en force. Nous sommes en phase de conciliation. Pour cela nous sommes obligés de faire appel à trois conciliateurs qui ont été nommés en juillet pour trouver une solution. Pour nous, elle reviendrait à ce que nous conservions les Cèdres et que Medi-Partenaires garde Jean Vilar. Si il n'y a pas

d'issue à l'amiable, nous irons devant le tribunal de grande instance pour faire jouer notre droit de préemption ».

En clair, soutiennent les Verts, Medi-partenaires a racheté une sorte de « droit à lits », sachant que Saint-Augustin a besoin d'en récupérer et que Jean Vilar veut s'agrandir. Les lits sont en effet contingentés par l'agence régionale de l'hospitalisation. « Le problème, soutient Jean-Michel Ségrétin, c'est qu'on ne va pas forcément créer ailleurs des lits de médecine, mais de chirurgie, plus rentables. Ces lits de médecine vont manquer aux patients méridonnais et pessacais qui vont perdre un hôpital de proximité. » « Faut-il rappeler, assène Gérard Chausset, que Medi-Partenaires est un groupement de fonds de pension américain à plus de 70 % dont les actionnaires sont surement plus préoccupés par leurs bénéfices que par les soins médicaux dispensés à Mérignac ? Et, pour comble, indirectement, c'est la Séci qui va alimenter la rentabilité des fonds de pension ! »

POLYCLINIQUE DES CÈDRES. Pour éviter le redéploiement de ses activités et sa fermeture annoncée, quarante généralistes ont signé une pétition

Les médecins mobilisés

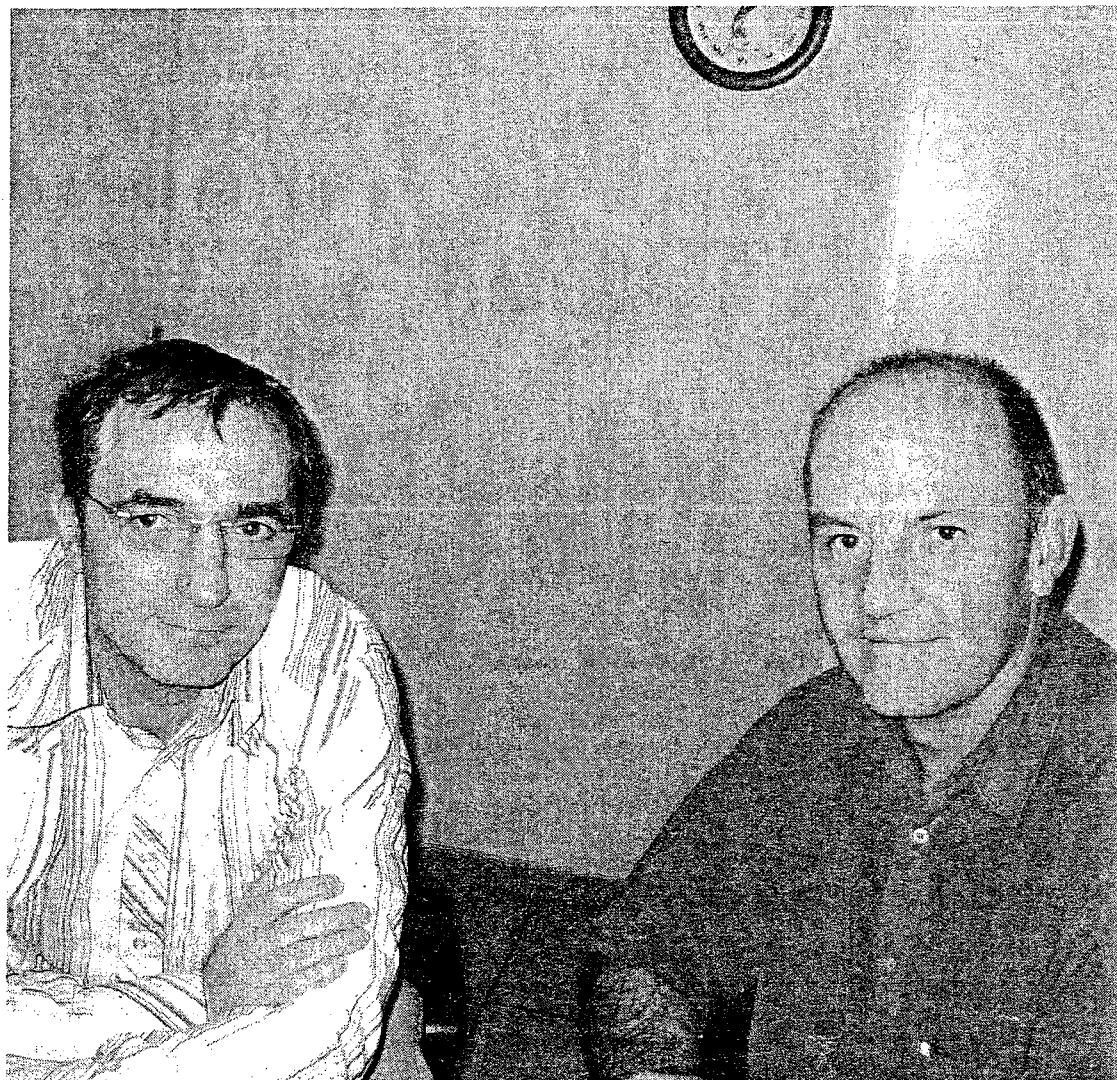
15 12 2005

Dominique Manenc

Les Verts méridionaux se mobilisent à nouveau pour la polyclinique des Cèdres dont ils appréhendent la fermeture. Après avoir alerté, en octobre dernier, le directeur de l'ARH (agence régionale de l'hospitalisation) sur cette mesure qui, selon eux, pénaliserait les habitants, ils viennent de faire circuler une pétition auprès des médecins généralistes de Méridonac et de Pessac, recueillant quarante signatures : « Si cet établissement ferme, nous perdons notre outil de travail », explique le docteur Jean-Michel Segretin, qui est aussi conseiller municipal vert. « Récemment, j'ai voulu faire hospitaliser un patient à Haut-Lévêque et il y avait trois semaines d'attente ! »

Dans leur pétition, les praticiens demandent des garanties sur le maintien d'une activité de soins médicaux sur le site et refusent cette fermeture « qui ne se justifie pas sur le plan de la santé publique ». « Cette clinique offrait un plateau technique et médical sans équivalent sur l'agglomération », poursuit le texte. « Le transfert de ses lits sur d'autres cliniques créerait un manque grave pour l'accès aux soins des Méridionaux et des Pessacais. Cette décision ne fait pas l'unanimité au sein même de la clinique. »

La décision de l'ARH. Le groupe Medi-Partenaires qui possède la clinique St Augustin depuis 1988 est propriétaire depuis fin juillet de la SA Aquitaine Santé. Celle-ci détient la clinique des Cèdres de Méridonac et la clinique Jean Vilar à Bruges. Un projet médical prévoit, à l'horizon 2007, le redéploiement de l'activité des Cèdres sur la clinique Jean Vilar et sur celle de St Augustin à Bordeaux. La clinique des Cèdres offre huit lits de réanimation, seize de surveillance continue et vingt-deux lits de médecine. « Le problème, insiste le doc-



Gérard Chausset et Jean-Michel Segretin, élus verts, sont à l'origine de la pétition

PHOTO D.M.

teur Segretin, c'est que l'on ne va pas forcément créer ailleurs des lits de médecine mais de chirurgie, plus rentables. Ces lits vont manquer aux malades méridionaux et pessacais qui vont perdre un hôpital de proximité. »

La pétition des médecins a été envoyée en fin de semaine dernière à la direction de l'ARH qui pour l'instant n'a pas accusé réception : « Nous espérons qu'elle en tiendra compte au moment où elle est en train de statuer sur le transfert des lits », indique Gérard Chausset, maire-adjoint vert de Méridonac. Tout le monde est suspendu à la décision de l'ARH, attendue ces jours-ci, no-

tamment les cardiologues de la polyclinique qui s'opposent depuis le début à cette fermeture.

Assigné par les cardiologues.

Ces spécialistes ont, dans leur contrat un droit de préemption selon leur avocat M^e Olhagaray qui ajoute que « Medi-Partenaires est passé en force ». « Nous avons tenté une conciliation avec le groupe, précise l'un des cardiologues, le docteur Marc Bemurat, mais elle vient d'échouer. Il s'agissait pour nous de garder les Cèdres et que Medi-Partenaires conserve Jean-Vilar. »

Nous avons donc assigné le groupe devant le tribunal de grande instance pour faire jouer

notre droit de préemption ». Joëlle Magnani, directrice des Cèdres et de Jean-Vilar confirmait hier : « Notre stratégie est toujours la même. Suite à ce redéploiement, l'immobilier des Cèdres sera cédé mais l'activité d'autodialyse sera maintenue sur le site ». Joëlle Magnani dément une rumeur persistante selon laquelle la clinique conserverait un service de réanimation : « Elle est infondée ! Je recevrai, à mon initiative MM Segretin et Chausset pour mieux les informer et leur donner notre point de vue. Je ne comprends d'ailleurs pas leur intérêt soudain pour la polyclinique des Cèdres ! »